

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025****N°DCM-2025-092****OBJET :****PERSONNEL****Mutuelle santé des agents**

Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain

Participation financière de la collectivité au 1^{er} janvier 2026

Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme SOUPE représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. POCHON représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.827-1 à L.827-12 ;

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation santé ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL en date du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne en date du 13 novembre 2025 sur l'adhésion de la collectivité à la convention cadre mutuelle santé du CDG de l'Ain ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2026,

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « santé »,

... / ...

FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de :

- Formule de base : 15 € par mois par agent,
- Formule 2 : 20 € par mois par agent,
- Formule 3 : 30 € par mois par agent,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

INSCRIT au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Ainsi délibéré le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 15 DEC. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 15 DEC. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.